

Monsieur Thomas FATOME
Directeur général
Caisse Nationale de l'Assurance-Maladie (CNAM)
50 avenue du Pr-André-Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Paris, le 20 septembre 2022

**Objet : Protocole d'accord triennal de maîtrise des dépenses de biologie médicale 2023-2025.
Positions et attentes des quatre syndicats de biologistes.**

Monsieur le Directeur Général,

Nous attirons votre attention sur le protocole d'accord triennal relatif à la maîtrise des dépenses de biologie médicale, qui prendra fin au 31 décembre prochain. Dans la perspective des négociations qui vont s'ouvrir avec la CNAMTS, en vue du renouvellement de ce protocole liant l'UNCAM et les syndicats de biologistes pour la période 2023-2025, nous, les quatre syndicats représentatifs des biologistes médicaux, souhaitons vous préciser les positions et attentes de la profession.

Nous avons pris connaissance avec un intérêt tout particulier du rapport « Charges et Produits » de la CNAMTS pour 2023. D'ailleurs, nous nous savons gré d'avoir bien voulu partager avec nous et en avant-première ce document. Nous avons pris bonne note que les propositions n° 10 et 11 du rapport visaient spécifiquement le secteur de la biologie médicale. En particulier, la CNAMTS table sur des économies directes de 180 millions d'euros par an sur 3 ans (hors actes liés au covid-19), qui se traduiraient par une baisse des tarifs. Elle justifie ces efforts par les marges « élevées » des laboratoires de biologie durant la crise sanitaire.

- 1. Les quatre syndicats de biologistes sont unanimement et fermement attachés au principe de la conclusion d'un accord triennal sur l'évolution des dépenses de biologie médicale, qui représente le meilleur compromis entre la maîtrise des dépenses pour la collectivité et la visibilité économique pour la profession.**

Le protocole qui régit actuellement les relations financières entre les Biologistes Médicaux et la CNAMTS est le troisième accord trisannuel. Le premier a été signé en 2013 par votre prédécesseur M. Van Roekeghem, Mme Marisol Touraine, ministre de la Santé, et M. Bernard Cazeneuve, ministre du budget. Sa signature avait eu pour effet de mettre fin à la rupture totale des relations entre la CNAMTS et la profession, qui durait depuis 2008 et faisait suite à un mouvement unitaire assez dur de plus de huit mois. L'accord triennal en cause a ensuite été renouvelé à deux reprises par votre prédécesseur M. Nicolas Revel.

La longévité exceptionnelle de cet accord prouve qu'il a pleinement trouvé sa place dans la gestion des relations économiques entre les Biologistes Médicaux et la CNAMTS, en répondant aux demandes des deux parties, c'est-à-dire maîtrise économique pour la collectivité et visibilité économique pour la profession.

En effet, sur les neuf dernières années, la convention triennale a permis une économie globale de 5,2 Mds € pour la collectivité, sans que la qualité de service et la proximité n'en aient été impactées, faisant de la biologie médicale une des rares professions de santé qui ne soit pas aujourd'hui en grave crise. Ceci a été rendu possible par l'intense restructuration de notre profession, qui a réduit ses coûts de gestion tout en renforçant qualité et proximité.

Nous sommes convaincus que si les trois protocoles ne constituent pas la solution idéale, ils représentent toutefois le moins mauvais compromis entre la rémunération du service rendu par les Biologistes Médicaux et la soutenabilité des coûts de notre secteur (cf. rapport DREES sur les dépenses de santé 2019 et dernier rapport Charges et produits).

Ainsi, nous sommes clairement et unanimement pour la reconduction de cet accord tout en formulant des axes d'amélioration et en étant à l'écoute de vos demandes. Nous ne souhaitons pas revivre la situation antérieure, celle qui avait abouti à la crise de 2012-2013.

2. Nous sommes surpris de la manière dont les biologistes médicaux sont traités et (mal) considérés dans le rapport « Charges et Produits » pour 2023 de la CNAM.

Les biologistes médicaux ne figurent pas dans les analyses statistiques et comparatives des professionnels de santé, réalisées par la CNAM. Pire encore, notre profession est réduite à l'EBE et comparée aux performances économiques des sociétés commerciales et industrielles comme l'agroalimentaire (sic).

En tant que médecins ou pharmaciens biologistes, nous devrions figurer dans les analyses comparatives, compte tenu non seulement de notre statut de professionnel de santé, mais aussi de notre mission de santé publique. D'ailleurs, c'est à ce titre que nous avons répondu unanimement à l'appel de la Nation pour faire face à la dernière crise sanitaire, véritable pandémie, et assurer la stratégie de dépistage COVID.

3. L'enveloppe de la biologie de routine ne peut plus supporter de baisses tarifaires et doit, au contraire, être indexée à l'ONDAM et l'inflation.

Notre profession a été saluée dans votre rapport sur les efforts financiers qu'elle a pu produire les 9 dernières années, sans dégrader les services rendus aux patients, et sur le coût de la biologie par individu, qui est nettement moins cher que dans d'autres pays européens limitrophes. La valeur moyenne des actes a baissé de plus de 30% ces dix dernières années. Le coût de la biologie médicale qui était en 2013 de 66 € par habitant est tombé à 57 € (Cour des Comptes).

En effet, hors COVID, l'enveloppe de la biologie de routine a subi depuis 2014, **740 millions** d'euros de baisse sur le montant remboursé, soit plus de **962 millions d'euros** sur le montant de la base de remboursement. Cette baisse correspond à **-20%** du montant de l'enveloppe.

	BAISSE DES PRIX (M€)									
Impact de la baisse sur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Montant remboursé	131	86	65	67	149	60	16	76	90	740
Base de remboursement	170	112	85	87	194	78	21	99	117	962

De plus, si nous calculons l'impact cumulé de ces baisses successives ces 9 dernières années, c'est plus de **4 milliards d'euros** de baisse sur le montant remboursé soit **5,2 milliards d'euros d'économie** sur le montant de la base de remboursement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL M€
2014	131									
2015	131	86								
2016	131	86	65							
2017	131	86	65	67						
2018	131	86	65	67	149					
2019	131	86	65	67	149	60				
2020	131	86	65	67	149	60	16			
2021	131	86	65	67	149	60	16	76		
2022	131	86	65	67	149	60	16	76	90	
	1179	688	455	402	745	240	48	152	90	3999
soit 5200 M€ de base de remboursement										

Il faut noter que, dans le même temps, l'ONDAM a évolué de +27,9 % sur ces 9 dernières années.

ONDAM

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
2,30%	2,30%	2,30%	2,30%	2,30%	2,60%	7,60%	3,50%	2,70%	27,90%

Si on neutralise l'effet COVID pour les années 2020, 2021 et 2022, et que nous appliquons une moyenne de 2,3%, comme pour les autres années, l'évolution de l'ONDAM serait de 21%.

Alors que l'enveloppe de la biologie médicale a progressé de seulement **3% en 9 ans ...**

Evolution ENVELOPPE biologie/n-1

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	0,25%	0,40%	0,50%	0,60%	3,00%

... soit nettement moins que l'inflation cumulée pour ces 9 dernières années, qui est de 12,2% !

Taux d'inflation

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	TOTAL
0,50%	0%	0,20%	1%	1,80%	1,10%	0,50%	1,60%	5,50%	12,20%

S'agissant de l'impact de l'inflation sur les résultats de nos laboratoires, nous l'estimons à une baisse de 5 points à volume d'activité équivalent et une baisse de 7,5 points en tenant compte de la baisse de l'activité observée au premier semestre 2022 (-2,8% données Biolam).

En effet, nous subissons de plein fouet la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation des coûts de la logistique, des consommables, des réactifs et des instruments ainsi que de l'augmentation de la masse salariale et les coûts de la cybersécurité.

L'enveloppe de la biologie de routine ne peut plus supporter des baisses tarifaires. Au contraire, il est impératif de l'indexer à l'ONDAM et à l'inflation.

Toute nouvelle baisse mettra en danger la mission de santé publique de nos laboratoires, avec comme corollaire une dégradation de l'offre de soins aux patients.

- 4. Les bénéfices réalisés par les laboratoires de biologie lors de la crise sanitaire ont effectivement été importants, mais ils ne doivent pas guider la régulation prix-volumes envisagée par la CNAM.**

En ce qui concerne les conséquences du COVID sur les performances économiques de nos laboratoires, **comme nous l'avons évoqué avec vous lors de nos échanges de juin, nous sommes prêts à participer à titre exceptionnel à « l'effort de guerre » demandé.**

Or, il faut souligner que ces performances ne correspondent pas à un enrichissement « indu », comme ont pu le prétendre certains, mais qu'elles ont été rendues possibles grâce à une mobilisation nuit et jour de nos Biologistes Médicaux et leur personnel, de nos plateaux techniques, à un accroissement de 15% de notre masse salariale et de nos investissements, afin de permettre la réalisation, à votre demande, de plus de 120 millions de tests PCR, les seuls faisant référence.

- 5. Nous souhaitons continuer à travailler avec vos services de façon positive et constructive afin de maintenir notre rôle fondamental dans la chaîne de soins.**

Nous souhaitons vous accompagner dans le déploiement des tests innovants, en particulier la biologie moléculaire (PCR et Séquençage). Ces tests innovants ont en effet accusé un retard considérable dans la biologie libérale, que la biologie publique n'a pas réussi à compenser. La prévention notamment en cancérologie fait figure de parent pauvre de notre système de santé. La gestion du cancer du côlon ou du col de l'utérus a été qualifiée de « *catastrophique* » par l'IGAS.

6. Propositions de thématiques pour les négociations à venir :

Certes, en neuf années, notre environnement et la biologie médicale elle-même ont bien changé. Les Biologistes Médicaux ne restent pas figés sur leurs acquis et sont prêts à accepter, voire proposent eux-mêmes, des évolutions ambitieuses. Mais celles-ci doivent demeurer à l'intérieur d'un cadre qui a prouvé son efficacité et son efficacité pour les deux parties.

Dans cet esprit, **nous vous invitons à convenir d'un rendez-vous d'urgence afin de fixer le calendrier des travaux pour les prochaines semaines** pour étudier ensemble les différents enjeux et thématiques, à savoir et par ordre de priorité (cf annexe 1) :

- 1. Suivi et renouvellement de l'accord triennal ou équivalent**
- 2. Clarifier le rôle et les responsabilités du biologiste dans l'offre de soins**
- 3. Comment améliorer l'attractivité et la formation des biologistes**
- 4. Biologie délocalisée : financement et doctrines**
- 5. Tests innovants et Innovation digitale**
- 6. Coopération interprofessionnelle et parcours des soins**
- 7. Santé et environnement**

En espérant que nos propositions recevront un écho favorable de votre part, et restant à votre entière disposition pour poursuivre le dialogue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de nos salutations distinguées.



Dr François BLANCHECOTTE

Président

Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND

Président

Syndicat Les biologistes médicaux
68 rue de la Lanterne
67000 STRASBOURG
Tél : 06 67 20 81 88

Dr Thierry BOUCHET

Président

Syndicat des laboratoires de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris
Tél. 06 33 56 03 94



Dr Jean-Claude AZOULAY

Président

Syndicat national des médecins biologistes
133 bd du Montparnasse
75006 Paris
Tél. 06 60 99 42 28

Annexe 1

1. Suivi et renouvellement de l'accord triennal ou équivalent

- Enveloppe indexée à l'Ondam et à l'inflation
- Durée la plus longue possible → visibilité
- 3 « enveloppes prioritaires » : Routine, complémentaire, COVID
- 2 « enveloppes secondaires » : EBMD, Téléexpertise et prévention
- Maîtrise médicalisée à clarifier
- Refonte des actes : Actes obsolètes à supprimer, actes nouveaux à introduire

2. Clarifier le rôle et les responsabilités du biologiste dans l'offre de soins

- Expertise biologique
 - Prestation de conseil
 - Optimisation des prescriptions
- Expertise thérapeutique : Prise en charge des patients avec prescriptions par les biologistes dans le cadre de :
 - Infection et ATB
 - Patient sous AVK
 - AMP
- Prise en charge des patients chroniques
 - Suivi du Diabète
 - Suivi cardio vasculaire
 - Femme enceinte et enfant
- Prévention et expertise
 - Téléexpertise diagnostique et thérapeutique pour des domaines précis et qui permettent une meilleure prise en charge des patient EX : antibiothérapies, génétique et cancérologie
 - Développer la téléconsultation dans les zones désertifiées afin de gagner du temps médical quand par EX : bilans ne nécessitent pas le retour vers un médecin, pour la prise en charge des couples en AMP
 - Vaccination
 - Dépistage sans ordonnance : HIV, Infections sexuellement transmissibles IST pour les populations « fragiles » ou éloignées du soin, IRC
 - Autorisation réglementaire pour effecteur les frottis pour les pharmaciens biologistes pour répondre à la pénurie de spécialistes en gynécologie
 - Prévention de la grippe et de la Covid pour la période hivernale soit par des tests Grippe/Covid/RSV déjà commercialisés
 - Un bilan de prévention biologique en lien avec la consultation à différents âges de la vie, proposition de programme du Président de la République
 - Mise à disposition des kits des programmes de dépistage (DCC) auprès de notre patientèle

3. Comment améliorer l'attractivité et la formation des biologistes

- Attirer de jeunes biologistes et améliorer leur formation → 1 semestre facultatif dans le privé comme en médecine générale
- Promouvoir les différentes Missions : expertise biologique, management, qualité, ...

4. Biologie délocalisée : financement et doctrines

- Clarifier la Responsabilité des différents acteurs concernés
- Financement : Enveloppe dédiée, forfait structures, Forfait Qualité pour les labos
- Accréditation obligatoire
- Doctrine : lieu, autorisation (uniquement les MSP et les centres de soins)

5. Tests innovants et Innovation digitale

- Analytique : validation et introduction des tests RIHN → approches syndromiques
- Numérique → enregistrement en ligne (LOINC) pour optimisation du workflow → le gain de productivité sera partagé avec la CNAM
- Proposition d'un forfait numérique afin de sécuriser l'envoi des données de santé structurée dans le DMP et par la MSS
- Exploitation des données de santé au niveau national afin de constituer des bases permettant une analyse fine des bassins de vie, départements ou régions afin de décliner de façon à objectiver les projets de santé publique
- Lutter contre la redondance des examens en utilisant les informations partagées par MSS ou sur le DMP du patient → permet d'éviter ces dépenses supplémentaires

6. Coopération interprofessionnelle et parcours des soins

- Couverture de territoire → lutte contre la désertification médicale (ZRR)
- Permanence des soins à développer
 - Pour limiter la demande d'hospitalisation, engagement des laboratoires à développer une permanence des soins avec l'installation d'EBMD dans les sites de proximité et en dehors de la permanence ouverte au public voir s'il est nécessaire de les installer dans les cabinets qui ont des permanences de nuit de WE (maisons d'accueil d'urgence ...) ou pour les soins non programmés
- Renforcer le Lien ville – hôpital (urgence, coordination, formation ...)
- Clarifier la Place du biologiste dans le parcours du soin
- Valoriser la Maitrise médicalisée en collaboration avec les différentes sociétés savantes de prescripteurs.
 - Les référentiels de notre nomenclature sont en train d'être introduits dans les logiciels des médecins en vue de la E-prescription, on pourrait comme on le fait dans le guide « Antibioclic » émettre un guide des examens en fonction des symptômes → des guides de bonne conduite pour diabète, hépatites et IRC.
- Valoriser la Discussion clinico-biologique en créant des Equipes de Soins Spécialisées Pluridisciplinaire (ESSP) → valoriser les Staff pluridisciplinaires

7. Santé et environnement

- Favoriser la digitalisation pour éliminer l'usage de papiers
- Développement des permanences de soins dans nos sites périphériques pour éviter les déplacements inutiles
- Recycler, réutiliser et réduire les déchets infectieux, biologiques et papiers

